



# Politique des droits de l'homme d'EM et Rexel

**Date d'entrée en vigueur : avril 2025**

Electro-Matériel SA fait partie du groupe français Rexel. En tant que membre de ce groupe, EM ; représente les mêmes valeurs, approches et directives. Dans ce qui suit, Rexel est évoqué au nom de l'ensemble du groupe – y compris EM.

La mission du groupe Rexel est : « *Electrifying solutions that make a sustainable future possible* ». En tant que l'un des principaux distributeurs mondiaux de produits, solutions, expertises et services électriques, le groupe Rexel comprend que ses activités ont un impact sur ses sites ainsi que sur sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes fermement convaincus que prendre soin des personnes de notre entreprise, de notre communauté, des opérations et des chaînes d'approvisionnement est essentiel à notre objectif et à un avenir durable. Nous croyons également que la durabilité inclut une gestion responsable et éthique de notre entreprise.

Le groupe Rexel s'engage à respecter les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme dans ses activités.

Le groupe Rexel attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme dans leurs activités, conformément aux principes énoncés ci-dessous.

## Principes directeurs

### Buts :

Le groupe Rexel s'engage à respecter les droits suivants, tant dans l'exercice de ses propres activités qu'en tenant compte de la conformité de ses fournisseurs à la « Charte Fournisseur Responsable ».

### Interdiction du travail des enfants

Le groupe Rexel s'engage à ne pas employer toute personne n'ayant pas atteint l'âge légal d'admettre au travail dans le pays où le travail est effectué, conformément à la convention relative aux droits de l'enfant (article 32). Cet âge doit respecter les principes énoncés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



## Interdiction de la traite des êtres humains

Le groupe Rexel s'engage à ne pas participer à la traite des êtres humains, qui consiste à tromper ou à contraindre des travailleurs à accepter d'être déplacés.

## Lutte contre la discrimination

Le groupe Rexel s'engage à ne pas discriminer, exclure ou favoriser toute discrimination fondée sur la couleur de peau, le genre, la religion, l'opinion politique, la descendance nationale ou l'origine sociale qui conduise à une discrimination ou à un traitement inégal dans l'emploi ou la profession.

## Respect de la liberté d'association

Le groupe Rexel s'engage à respecter la liberté des employés de créer ou d'adhérer à tous types d'organisations, à respecter le droit à la négociation collective (y compris toutes les négociations entre l'employeur et l'organisation des travailleurs pour déterminer les conditions de travail) et le droit de grève.

## Respect du droit à la liberté d'expression

Le groupe Rexel s'engage à respecter le droit des employés d'exprimer publiquement leurs opinions.

## Respect des horaires de travail

Le groupe Rexel s'engage à respecter les réglementations locales et les normes internationales concernant les heures maximales de travail et les périodes minimales de repos garanties.

## Protection des droits des travailleurs migrants

Le groupe Rexel s'engage en faveur d'une pratique d'embauche non abusive et transparente ainsi qu'envers le traitement des travailleurs étrangers.

## Prévention

Cette politique sur les droits de l'homme est communiquée à tous les employés du groupe.

Le groupe Rexel promeut le respect des droits humains envers ses fournisseurs et à travers sa « Charte Fournisseur Responsable » et les clauses correspondantes dans ses contrats commerciaux.



## Surveillance

Le département RH de chaque filiale Rexel veille au respect de ces principes.

Le groupe Rexel utilise des plateformes d'évaluation pour évaluer régulièrement les pratiques de ses partenaires commerciaux directs et reste vigilant quant aux informations plausibles concernant les impacts négatifs des partenaires commerciaux indirects.

## Procédures en cas d'urgence

Le groupe Rexel fournit à ses employés, ainsi qu'à ses fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants, un bureau de reporting au cas où une personne en contact avec Rexel aurait des préoccupations ou des questions concernant certaines pratiques, en particulier celles relatives aux droits humains, à la santé et à la sécurité ou à l'environnement, ou aurait besoin d'aide ou de conseils. Le bureau de rapport est joignable à l'adresse suivante : <https://www.rexel.com/en/ethical-alert>

## Rôles et responsabilités

La mise en œuvre de la politique des droits de l'homme de Rexel est réalisée grâce à un leadership coordonné à tous les niveaux du Groupe et est soutenue par toutes les filiales de Rexel. Ce leadership est inscrit dans la stratégie de durabilité, qui est dirigée par le département durabilité, validée par le comité exécutif et ratifiée par le conseil d'administration de Rexel SA.

Le département des ressources humaines est responsable de la mise en œuvre de cette politique au sein de Rexel.

## Procédure d'amendement

La politique sera révisée ou mise à jour en cas de changements majeurs.

## Analyse de la double matérialité de Rexel

En 2025, le groupe Rexel a publié son analyse de double matérialité, qui vise à identifier les principaux risques, impacts et opportunités liés aux questions de durabilité. Nos activités sont essentiellement basées sur les personnes, tant au sein de notre organisation qu'auprès de nos fournisseurs, c'est pourquoi il est important de reconnaître le potentiel de violations des droits humains dans ces contextes